

Québec, le 27 janvier 2022

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le-May
1035, rue des Parlementaires
1^{er} étage, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Leader,

Le 24 novembre dernier, le député de Jonquière m'interpellait sur l'état de l'aménagement hydro-électrique de Saint-Narcisse ainsi que sur les démarches entreprises par mon ministère. La question survenait dans le contexte où Hydro-Québec annonçait, le 9 juillet dernier, sa décision de mettre fin définitivement aux opérations de cet équipement de production, à l'arrêt depuis 2018, en raison d'un bris majeur de l'un des groupes turbine-alternateur, ainsi que le mauvais état de l'évacuateur de crue.

Dès lors, Hydro-Québec a analysé différents scénarios concernant ces installations. L'objectif de ces analyses était de trouver une solution qui permettrait d'exploiter la centrale de manière sécuritaire et rentable. Dans ce contexte, le scénario le plus optimiste pour remettre en service la centrale a été évalué à 180 millions de dollars.

Quant à l'option de remise des lieux à l'état naturel, celle-ci a été estimée à environ 30 millions de dollars. En outre, cette option permettrait de poursuivre les discussions avec la municipalité et le Parc de la rivière Batiscan, intéressés à bonifier l'offre récréotouristique sur le site et participer à la conservation des bâtiments patrimoniaux.

À la lumière de ces conclusions, Hydro-Québec a donc pris la décision de démanteler l'évacuateur de crue et de cesser définitivement la production de l'aménagement de Saint-Narcisse.

En plus des coûts excessifs de remise en service, cette avenue a été motivée par le fait que la rivière Batiscan n'est pas propice à l'utilisation des forces hydrauliques de manière soutenue en période de pointe hivernale, au moment nous en aurions le plus besoin. Qui plus est, notons qu'il n'est pas possible d'emmagasiner l'énergie produite par cette centrale.

... verso

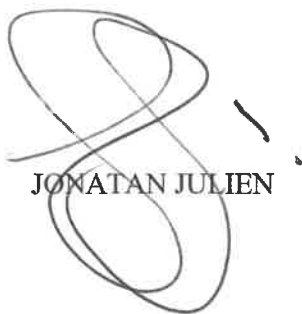
D'autre part, en ce qui concerne la proposition du maire de Saint-Narcisse de transférer la propriété de la centrale à un groupe privé qui opérerait la centrale à des fins communautaires, Hydro-Québec considère que cette avenue n'est pas souhaitable. En effet, puisque la configuration de cette centrale fait en sorte qu'elle produit de la façon la plus intense et la plus efficace au printemps, c'est à-dire au moment de l'année où nos besoins énergétiques ne le justifient pas.

En raison du mauvais état du barrage et des investissements majeurs qui devront être consentis pour le mettre à niveau, il ne serait donc pas possible d'envisager une exploitation rentable par la communauté. Le gouvernement, tout comme Hydro-Québec, sont conscients que cette décision peut engendrer des craintes et des questions en lien avec la pérennité d'autres petites installations dans la région ou ailleurs au Québec.

Cependant, chaque cas est analysé de manière indépendante, de façon à prendre la meilleure décision possible pour assurer l'avenir énergétique du Québec et continuer d'assurer une production au plus bas coût possible pour les Québécois.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Leader, mes salutations distinguées.

Le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles,



JONATAN JULIEN